

Jeudi 18 octobre, Notre-Dame-des-Landes, troisième jour de l'opération César.

Il est 10 heures du matin. Je quitte la Vache Rit à pied en direction du bourg de NDDL. Arrivé au lieu-dit Les Ardillières, barrage de Police. Contrôle des identités. Je n'ai pas mes papiers. Je donne nom, prénom, adresse, date et lieu de naissance. Mais ça ne suffit pas aux Gendarmes envoyés spécialement de Fresnay-sur-Sarthe pour me pourrir la journée. Ils m'emmènent à la Gendarmerie de La-Chapelle-sur-Erdre pour une « vérification d'identité ». On m'installe dans un bureau avec six robocops locaux.

« Qu'est-ce qu'il a fait celui-là ?

- Il a pas ses papiers.
- Comme par hasard !
- Et il a pas non plus de téléphone, et personne ne peut l'identifier.
- Évidemment. Ça serait trop facile. »

Après m'avoir fait la morale sur l'immense danger que je courais en sortant sans mes papiers, une gentille fliquette m'annonce qu'elle va procéder à des « relevés anthropologiques » sur ma personne. Après lui avoir demandé la nature de ces relevés (en l'occurrence, prise d'empreintes digitales et photos), je l'informe de mon refus de me soumettre à ceux-ci. On dirait que les gendarmes se sont passé le mot car ils défilent les uns après les autres dans le bureau pour essayer de me faire changer d'avis, chacun usant d'une technique différente.

Un flic me montre des photos de moi à 10 ans ainsi que les PV qui vont avec. Photos et PV qui n'avaient pas été informatisés à l'époque et que les gendarmes ne sont normalement pas autorisés à conserver dans leurs fichiers après mes 18 ans. Il me dit que c'est lui qui a pris ma déposition il y a dix ans, dans un petit village normand. Quel hasard ! J'en conclus qu'il a réussi à m'identifier. Il me répond qu'il ne me reconnaît pas, que les photos sont trop vieilles.

Un autre flic se connecte sur Facebook avec son compte perso et il retrouve un ancien compte m'appartenant que je pensais avoir supprimé. C'est probablement là qu'il retrouvera le nom d'un de mes anciens employeurs à qui il téléphonera le jour même pour vérifier mon identité.

Malgré tous ces éléments, les flics maintiennent qu'il n'est pas possible de m'identifier tant que je refuse de filer mes empreintes. C'est à ce moment que je comprends que la consigne « zéro arrestation » a été levée, que je suis le premier à me faire choper et que je vais leur servir de souffre-douleur.

J'aperçois la procureure de Saint-Nazaire, elle est dans les locaux. On me dit que c'est elle qui a ordonné les relevés et qu'elle vient de décider de me placer en garde-à-vue suite à mon refus. Je refuse de signer le PV, je demande un toubib et un avocat.

Je suis transféré à Nort-sur-Erdre vers midi. Pendant ce temps, à l'autre bout de la France, la Gendarmerie de mon village se pointe chez moi pour vérifier que c'est bien là que j'habite. Manque de pot, il n'y a personne et pas de nom sur la boîte aux lettres.

En garde-à-vue je n'ai (presque) rien à déclarer. Oui, non, je refuse de répondre, je veux voir un avocat. Le commis d'office arrive en fin d'après-midi, on nous auditionne (grâce à mon absence de collaboration, aucune audition n'aura duré plus de cinq minutes), je refuse encore de signer et je finis tout de même par sortir, malgré les menaces des gendarmes sarthois (« si tu parles pas, on te garde 48 heures »).

Refuser de donner ses empreintes (et son ADN) est plus que jamais nécessaire face au fichage généralisé. Les flics disposent déjà de nombreux éléments pour nous identifier (Facebook, leurs

propres fichiers, les anciens employeurs ...), ne leur en donnons pas plus.

Si vous êtes sur Saint-Nazaire le 22 janvier 2013 et que vous ne savez pas quoi faire dans l'après-midi, je vous invite à mon premier procès au pénal, à 14 heures au TGI (rue Albert de Mun). Ça ne va pas être le procès du siècle mais un peu de soutien sera le bienvenu.

Nique le fichage et vive la ZAD.

Camille.

Témoignage de violences et faux-témoignage policier

<http://pasdebavure.eklablog.net/cela-s-est-passe-devant-le-cosmic-cafe-autour-de-16h30-a38198844>

Le 9 juin 2011

Tours - Gay Pride - 21 mai 2011

Mon témoignage sur ce qui m'est arrivé - Par F.

Cela s'est passé devant le Cosmic Café autour de 16h30. J'étais en toute fin de manif (derrière nous c'était la voiture-balais de la police municipale) je discutais avec deux autres copines quand on est passé devant le café.

Un bon nombre de personnes (essentiellement des jeunes hommes) étaient postés debout à la terrasse du café et sur le côté. Ils nous dévisageaient et montraient du mépris.

Certains filmaient le cortège avec des portables.

Devant nous le cortège avançait, j'entendais des slogans anti-fascistes de lancés.

On allait finir de dépasser le café quand je me suis retournée.

Il y avait un homme (assez corpulent, en T-shirt noir) qui était sorti de la manif qui était proche du bar (sur le trottoir, séparé de la manif par une rangée de voitures garées) et qui parlait vivement avec un autre gars.

Il y avait des policiers autour d'eux et les personnes d'extrême droite à côté. Nous sommes plusieurs de la manif à vouloir rester pour ne pas laisser la personne seule, être en témoins et savoir ce qu'il se passait.

C'est là qu'un cordon de flics et assimilés s'est formé sur la rue à notre niveau. Je me suis alors retrouvée face à un homme (plutôt jeune, brun, pas très grand, en T-shirt blanc), assez arrogant qui voulait nous faire reculer. En baissant les yeux j'ai vu qu'il tenait dans sa main droite une matraque télescopique.

Ne voyant pas d'insigne policier sur lui, je lui ai demandé qui il était ; vu la configuration de la scène je me posais la question : un militant facho ou un flic ? Il a ignoré ma question.

Ce monsieur, d'autres hommes en civil et des policiers en tenue anti-émeute, nous ont bousculé plusieurs fois pour nous faire reculer : "vous reculez !" disaient certains dans ce têtes à têtes. Ils nous poussaient de leurs bras ou leurs corps, à bout de matraque. À un moment, un policier en tenue m'a repoussé en me prenant par la gorge. Nous étions plusieurs à dire vouloir rester pour voir ce qu'il se passait du côté du manifestant sur le trottoir.

Tout en reculant pas à pas, je restais dans l'axe de l'homme au T-shirt blanc.

Alors qu'on tentait de garder nos positions face au cordon, j'ai vu surgir à ma gauche un autre homme

en civil (portant un chemise à manches courtes bleue sombre je crois) de derrière le cordon, le traverser et passer derrière moi. Je me retournai et je vis le bras de cet homme venir saisir et tirer vivement la capuche de la tête d'un manifestant qui était de dos par rapport à nous.

Dans ce mouvement le manifestant est tombé presque sur moi, et l'homme à manche courte le tenait toujours. Je me suis agrippée au manifestant (Willy). Je craignais de le voir partir (ou de se faire frapper) sans raison : les manifestants n'avaient pas fait preuve de violence mais les hommes en armes (les policiers en tenue et les civils indéterminés) avaient la morgue de ceux qui trépignent avant l'attaque.

Ensuite les choses deviennent complexes.

On se retrouve par terre avec Willy, on est balloté au sol avec peine. J'ai pu commencer à me relever à un moment donné, essayant de tirer Willy vers le reste des manifestants (pour partie refoulés je crois bien, vers le trottoir opposé au Cosmic Café ; d'autres bousculades se déroulant aussi autour de nous).

C'est là que j'ai reçu plusieurs coups de matraques par l'homme au T-shirt blanc qui tapait sans retenue sur ma jambe (notamment la cuisse, au moins 3 coups, dont deux au moins au même endroit).

Entre deux coups, j'ai tenté en vain de saisir le bout de sa matraque télescopique pour qu'il cesse ses coups. Ca l'a déséquilibré puisqu'il était dans une position inconfortable (accroupi), mais il a poursuivi ses coups.

En même temps, choquée et sentant la douleur, étant saisie par l'avidité de l'homme à taper, je lui renvoyais son acte en lui criant un truc du genre "tape ! c'est ça, vas-y tape !" Willy était toujours à terre entre nous deux, immobile.

L'instant d'après un policier en tenue anti-émeute est arrivé sur moi sur ma gauche, il m'a frappé au visage en se servant de son flash-ball comme d'une raquette en revers. Ca m'a flanqué par terre (je suis tombée en arrière).

Le même policier en tenue m'a ensuite tiré par derrière et m'a trainé sur la route sur quelques mètres et m'a lâché en partant je ne sais où. C'est ensuite je crois (je ne suis pas sûre du moment), que j'ai dû me retrouver en-dessous d'un tas de personnes, ce qui m'appuya sur la tête et me fit mal au cou.

Une fois dégagée, j'ai tenté de me relever au plus vite, je me retrouvai proche d'une petite dizaine de manifestants sur le trottoir opposé au Cosmic café. Les gens me voyant saigner de la lèvre (à cause du coup au flash-ball) me demandaient comment j'allais ; j'avais mal mais la situation me préoccupait bien plus. J'espérais être sortie d'affaire mais pas tout à fait (je me disais que s'ils avaient voulu m'arrêter ils en avaient eu tout le loisir, donc que sur ce point j'avais eu la chance de ne pas les intéresser !).

Des policiers en tenue, flash-ball en main (pour celui qui était le plus proche de moi, d'autres avaient des gazeuses) nous faisaient face pendant qu'au milieu de la rue les bousculades et les arrestations continuaient.

La poignée groupée de manifestants qu'on était tentait alors de parlementer avec les bleus à flash-ball : malgré notre crainte et notre énervement, on dénonçait leur comportement violent alors que nous n'avions eu aucune attitude agressive, qu'ils faisaient le travail que les fachos auraient bien aimé faire, que là ceux-ci n'avaient qu'à se faire plaisir au spectacle.

En fait ils n'écoutaient guère ce qu'on disait. Soit ils nous ignoraient, soit ils se montraient d'une agressivité physique décomplexée.

On continuait à reculer. À ce moment ont été refoulés vers nous Fanny du NPA et Éric de Solidaires. Fanny était très énervée, les deux protestaient dans une attitude de repli. Ils ont été jetés à terre au niveau de la bordure du trottoir, ce n'était visiblement pas leur première agression subie.

J'ai récupéré en partie Éric, l'aidant à se relever, il avait l'air d'avoir mal. Nous avons essayé de fuir plus vite en direction du cortège (qui s'était éloigné). Nous avons pris dans nos bras Fanny pour la calmer (elle criait et agitait les bras en direction de policiers en tenue).

Alors que nous étions en bonne voie pour rejoindre le cortège, une flique en tenue à chemise blanche, et peut-être d'autres policiers, se sont mis à gazer largement l'air tout en nous suivant sur quelques pas. L'air nous piquait la gorge les yeux et le nez. Nous sommes plusieurs à avoir eu recours au sérum physiologique pour calmer les effets du gaz lacrymogène.

Une fois le cortège raccroché, j'ai suivi le mouvement ; étant un peu perdue je restais avec mes camarades. Les airs festifs étaient devenus pour moi plutôt dégoûtants (d'ailleurs perso, sans être moi-même tendue avant le Cosmic Café, j'avais trouvé depuis le début l'ensemble de cette manif moins détendue que la GayPride de l'année précédente). Après ça je ne comprenais pas comment le reste de la Gay Pride pouvait continuer leur musique comme si tout allait bien (ils ont d'ailleurs refusé de couper leur sono, vu que ce n'était pas une agression d'homos m'a-t-on dit), ils ne semblaient pas concernés, d'ailleurs la plupart n'avaient sûrement rien remarqué.

La fin de cortège a été suivie sur une bonne partie du reste du parcours, par une trentaine au moins de flics casqués et ostensiblement menaçants. La queue de cortège a poursuivi sa route dans une tension palpable, en alerte, les gens s'assurant sans cesse, par la mise à distance et en se retournant régulièrement, que les flics ne chargeaient pas.

J'ai vu le médecin dans la soirée. Je me retrouve avec un hématome sur la cuisse plus gros que ma main, des bleus sur la fesse, une petite plaie saignante à la lèvre, une dent douloureuse. J'ai la tête qui fait mal et un bon choc émotionnel. J'ai 8 jours d'ITT. Heureusement rien de cassé, et j'ai un entourage qui prend soin de moi.

Les policiers se sont lâchés sans raison, si ce n'est, manifestement pour : semer le trouble dans les rangs de la Gay Pride ; discréditer les militants faisant de la question LGBT un aspect de la lutte anti-fasciste et anti-raciste, en les rendant responsables des violences pourtant subies (les médias se chargeant d'en faire des personnes violentes ou repoussoir) ; donner du spectacle aux fachos ; semer la peur de la contestation et de la solidarité.

Jamais les militants d'extrême-droite paradant n'ont été inquiétés d'aucune manière par la police nationale, alors que leur attitude n'a pas été moins agressive que les anti-fascistes. L'histoire de l'altercation d'un manifestant, alors isolé, avec un journaliste vient fallacieusement en 2e justification de la charge policière (la première, que les antifas en manif aient provoqués et soient armés, ne tient visiblement pas...) ; mais quel est le lien ?

Les manifestants que nous étions se sont arrêtés pour voir ce qu'il se passait, mais les policiers n'ont manifestement pas souhaité cela. Loin de s'attarder sur l'histoire entre le manifestant et le journaliste,

semant la confusion entre flics en civils et "fachos", ce fut le moment pour la police de charger la fin de cortège sans sommation, d'exercer sa violence sur les manifestants, et d'arrêter quelques personnes sans raison initiale.

F.

Ce jeudi 15 Mars à Tours,

La justice sarkocrate et bourgeoise a une fois de plus édicté sa vérité.

La manifestante frappée sous l'oeil des caméras de télévision et des fachos lors de la Gaypride 2011 à Tours, doit être punie pour la charge policière, lourdement.

Les juges ont retenu l'accusation de Violences sur agent (niées par l'accusée, sans preuve et bien sûr sans séquelle pour la partie civile) et ont ajouté la Rébellion (demande du Procureur en cours d'audience), à propos des 2 supposés coups de tête. Les peines inculquées sont de 3 mois de prison avec sursis (pour une personne jusqu'alors sans antécédent, comme ça elle en aura !), auxquels s'ajoutent 800€ à verser à Cédric Darchy le civil matraqueur au front immaculé, plus 500€ en remboursement de l'avocate de celui-ci.

S'ils espèrent nous rendre isolé-es, muet-tes et impuissant-es, sachons rendre leurs matraques et leurs lois caduques !

La police gaze des enfants et saccage un camp de roms

<http://blogs.mediapart.fr/blog/philippe-alain/120113/la-police-gaze-des-enfants-et-saccage-un-camp-de-roms> - 12 janvier 2013

Mardi 8 janvier, en fin d'après midi plusieurs dizaines de policiers font une descente dans un des plus grands squats de roms de l'agglomération lyonnaise à Saint-Fons. Tout y est: tenues anti-émeute, casques, boucliers, flash-ball, grenades lacrymogène, taser, chiens d'attaque. Pendant une heure, ils vont gazer les habitants et saccager le bidonville pour se venger.

Un peu plus tôt dans l'après-midi, selon certains roms, des enfants auraient jeté des cailloux sur une voiture de police qui s'était introduite sur le parking du terrain privé qu'ils occupent. Voici donc nos braves policiers en tenue de guerre bien décidés à en découdre avec les enfants.

Les policiers commencent par se retrouver au beau milieu d'un anniversaire. Une petite fille fête ses 3 ans et de nombreux enfants sont présents autour d'une table et d'un grand gâteau. Ils dansent au son de la musique tzigane, vêtus de leurs plus beaux habits. Estimant probablement qu'il s'agit là d'un rituel rom inconnu et dangereux, les policiers donnent des coups de pied dans la table et balayent tout ce qui se trouve dessus : bouteilles de soda, gâteau, tout y passe. L'anniversaire, c'est comme le changement, ce n'est pas pour maintenant.

Les policiers ordonnent ensuite à toutes les personnes présentes de rentrer dans leurs cabanes et commencent à y pénétrer une à une. Il s'ensuit de véritables scènes de guerre. « Même dans les films, on n'a jamais vu ça », souligne un habitant.

Marinella est couchée avec ses enfants lorsque deux policiers casqués rentrent dans sa maison. L'un d'entre eux tient dans sa main un bouclier et dans l'autre une bouteille de gaz lacrymogène qu'il vide en aspergeant l'ensemble de la pièce. La maman va se précipiter sur un linge pour couvrir ses enfants. Elle suffoque, ses enfants, eux, étouffent, impossible de respirer et de rester là. Elle se précipite dehors avec eux. Les policiers sont déjà passés à la cabane suivante.

Roberto, 12 ans, raconte: « un policier est arrivé avec un fusil et une lumière sur le fusil. Il a dit : on va revenir vous casser les couilles tous les soirs. En partant, un autre a mis du gaz avec une bouteille blanche. Ça piquait beaucoup la gorge et les yeux, avec mes frères et sœurs on est tous partis dehors, il y avait plein de policiers en noir avec des casques et des boucliers et aussi des chiens. »

Claudia a 18 ans. Elle tient son bébé de 18 mois dans les bras quand un policier arrive vers elle et l'apostrophe violemment : « Il est où celui qui a jeté des pierres sur la voiture ? » Comme tous les habitants, Claudia n'est absolument pas au courant de ce qui s'est passé quelques heures auparavant. Elle jure qu'elle n'en sait rien. La suite est incroyable: « le policier a pris un bidon rempli d'eau et il l'a jeté sur moi et mon bébé en m'insultant. J'étais toute mouillée ».

Le comportement de la police rappelle ensuite des moments bien sombres de notre histoire. Sandu, est seul dans sa cabane. « J'étais en train de me laver. Un policier est rentré, quand il m'a vu, il a lancé du gaz lacrymogène à hauteur de mon visage et il a refermé la porte. Quand j'ai voulu sortir, je n'ai pas pu. Il bloquait la porte et m'empêchait de sortir. J'ai cru que j'allais mourir. »

Le terrain de Saint Fons est vaste. Après avoir passé en revue toutes les cabanes, réveillant les personnes qui dorment déjà, insultant celles qui ne dorment pas et gazant une bonne partie d'entre elles, les policiers attaquent l'autre partie du terrain avec une sauvagerie incroyable.

Ils se mettent à casser les vitres de toutes les cabanes, méthodiquement, une à une.

Quand ils arrivent à hauteur d'une voiture, ils cassent la lunette arrière. Sacha, 10 ans raconte : « il y

avait un gros projecteur qui éclairait tout. Il y avait du bruit et j'ai regardé par la fenêtre. J'ai vu un policier tout en noir qui cassait la voiture avec son bâton. Ensuite, des policiers ont regardé par la fenêtre avec une lampe. Je me suis vite caché sous les couvertures avec ma maman, j'avais peur. Un policier qui avait un casque a mis du gaz par la fenêtre. On ne pouvait plus respirer. Ma maman voulait sortir, mais j'avais trop peur. On a attendu qu'ils partent. »

Les vengeurs casqués continuent à remonter les cabanes. Des portes sont arrachées, des bâches déchirées. Dans un cabane, le repas du soir qui cuit dans un grosse marmite est violemment jeté par terre par un policier. Dans une autre, un homme qui dort est réveillé par le bruit de la porte qu'un policier vient de fracasser : « j'ai ouvert les yeux et un policier avec un casque m'a mis du gaz sur la figure »

Bilan de l'opération : plusieurs dizaines de personnes gazées dont des enfants traumatisés, une femme aspergée d'eau, (qu'est ce qu'on rigole dans la police...), des vitres de cabanes cassées et des portes arrachées. Avant de partir, les policiers ne peuvent s'empêcher de s'exciter sur les voitures garées sur le parking et cassent les rétroviseurs de plusieurs d'entre elles.

Contactée par des journalistes le lendemain de l'opération punitive, la police donne bien évidemment une version toute différente. Selon un communiqué sorti dans la précipitation, « un équipage de police a été victime de jets de projectiles dont un a brisé la lunette arrière du véhicule et atteint le chauffeur. » Soucieux de couvrir immédiatement ses hommes, le commissaire en personne montre à la télévision un véhicule de police dont la vitre arrière est brisée... à deux endroits... Ouau... Ils sont forts ces roumains. Un projectile, deux impacts. Ils ont inventé le caillou à fragmentation qui se divise en plusieurs parties lors du jet. A moins que ce ne soit un caillou à tête chercheuse qui est rentré dans le véhicule avant d'en ressortir.

Mais les contradictions de la police ne s'arrêtent pas là. Dans une interview donnée à la télévision, le commissaire affirme que suite à l'agression du caillou à fragmentation et à tête chercheuse, des policiers, confrontés à une « vingtaine, voire une trentaine d'individus hostiles », ont fait usage, « à une reprise du gaz lacrymogène » et « dans la foulée, les équipages se sont repliés et ont terminé leur mission. »

Sauf que le communiqué de presse, lui, dit exactement le contraire : « ils ont été dans l'obligation de faire usage du gaz lacrymogène pour les repousser et poursuivre l'opération. » Alors, après le gazage, partis, pas partis les rambos ? Il faudrait que la police accorde ses violons.

Enfin, le communiqué affirme : « une opération de police a été montée de 18.30 à 19.30 afin d'identifier et d'interpeller les auteurs ». Est-ce que quelqu'un a déjà vu une opération de police sans contrôle d'identité ? Surtout quand il s'agit « d'identifier » des individus. Et bien ce soir là, pas une seule personne sur les 200 que compte le campement n'a été contrôlée. Pas une. Pas une seule interpellation non plus. Mais ce n'était visiblement pas le but.

Selon une source policière qui souhaite rester anonyme, il s'agissait de retrouver un lance-missile, pardon un lance-cailloux, un objet qui aurait pu servir à lancer un projectile... En réalité, il s'agissait surtout d'une expédition punitive pour montrer de quel bois se chauffe notre valeureuse police en cette période hivernale.

Ce n'est pas la première fois que la police gaze des enfants roms à Lyon. En novembre 2010, déjà, des policiers avaient utilisé des gaz lacrymogènes contre un squat, envoyant plusieurs personnes à l'hôpital. Les policiers avaient nié les faits et expliqué qu'ils avaient gazé un chien. Cette fois-ci, le commissaire, la Direction Départementale de la Sécurité Urbaine et le préfet en personne sont montés au créneau pour couvrir les policiers qui se font justice eux-mêmes. Tous ont répétés le même message: la police n'a fait que son travail.

Non, messieurs, le travail de la police n'est pas de se venger d'un jet de caillou contre une voiture en gazant à bout portant plusieurs dizaines de personnes dont des enfants.

Non, messieurs, le travail de la police n'est pas de punir des innocents en saccageant des habitats précaires plongeant ainsi dans un misère encore plus grande des dizaines de personnes dont le seul crime est de vivre sur un terrain vague.

Non messieurs, les roms ne sont pas des chiens, que l'on gaze et que l'on chasse à coups de matraque. Ce sont des êtres humains qui ont le droit de vivre dans la dignité comme vous et moi.

Les dirigeants socialistes et Manuel Valls en particulier portent une très lourde responsabilité dans les dérapages successifs contre la minorité rom. Depuis l'élection de François Hollande, on assiste à des comportements pire encore que sous Nicolas Sarkozy : des traques jour et nuit (1), des enfants humiliés et violentés par la police (2), des bébés en garde à vue (3). La liste est longue. En continuant à stigmatiser les roms, en jetant cette population à la vindicte populaire et en couvrant de tels agissements de la part de policiers qui sont censés faire respecter la loi et non la violer, le gouvernement ouvre la porte à des actes beaucoup plus graves. Un vague de racisme sans précédent se développe actuellement en France contre les roms. On se rend compte à travers ce dérapage révoltant qu'elle touche également très largement la police.

Valls, qui rêve d'effectuer le même parcours que Sarkozy emprunte les mêmes chemins nauséabonds et racistes qui ne le mèneront nulle part.

Les roms ont toujours été les boucs-émissaires idéaux pour détourner l'attention des peuples et leur faire oublier l'impuissance de ceux qui nous gouvernent à juguler les crises économiques. En Allemagne, dans les années 1940, déjà, on les gazait. C'était dans les chambre à gaz des camps de concentration.

(1) <http://blogs.mediapart.fr/blog/philippe-alain/110812/enfants-roms-lautre-tweet-de-valerie>

(2) <http://blogs.mediapart.fr/blog/philippe-alain/061012/des-enfants-pourchasses-violentes-et-humilies-par-la-police>

(3) <http://blogs.mediapart.fr/blog/philippe-alain/050113/un-bebe-en-garde-vue-accuse-d-avoir-mendie>

Abus policiers en cascade : Le cas de Michel Dartois à Marseille

Après l'affaire des faux témoignages Lyonel Alidor^[1], et après l'affaire de la jeune Fanny P. de Tours^[2] jugée coupable de violences contre un policier et lourdement condamnée bien qu'une vidéo montrait que c'était au contraire le policier en question qui matraquait la jeune femme, c'est au tour de Michel D. à Marseille de subir les abus et faux-témoignages de policiers peu scrupuleux.

Il raconte :

"Je marchais à Marseille, quand, arrivé place Racati, j'ai assisté à une intervention policière inquiétante : De nombreux policiers plaquaient au mur deux adolescents, les traitant avec brutalité, en criant. J'entends alors distinctement la question, posée sèchement : *"C'est quoi ton origine ? Tu réponds ! C'est quoi ton origine ?"*. Inquiet pour les deux jeunes, j'ai donc décidé de filmer la scène avec mon appareil photo, pour les protéger autant que possible d'éventuelles violences policières illégales, ce que je savais totalement légal. Et là ça a été très vite : les policiers m'ont crié d'arrêter, une policière s'est jetée sur moi, puis un autre policier, qui m'a violemment attrapé par les cheveux et plaqué contre le mur, m'arrachant l'appareil photo des mains. Est alors arrivé le chef de brigade. Il était haineux, cherchait à m'intimider en insinuant que je ne récupèrerais pas mon appareil photo, et en menaçant de faire porter plainte tous ses collègues contre moi "pour droit à l'image". J'ai juste répondu que la jurisprudence avait rendu légal le fait de filmer une intervention policière, et qu'il serait donc inutile de porter plainte. Il a alors regardé sa collègue, et lui a suggéré :

Lui : *« _Mais au fait, ... il t'a bousculée, non ?*

Elle : *_Euh ?... Oui.*

Lui : *_Ça, c'est violences sur ADAP. Tu portes plainte ?*

Elle : *_Oui !*

Lui : *_C'est bon ! Je vous annonce qu'à partir de maintenant vous êtes en garde à vue : vous allez passer vingt-quatre heures au poste ; ça vous apprendra ; à vous mêler de ce qui ne vous regarde pas ! »*

Et ils m'ont emmené, sans jamais me menotter ni-même me tenir, puisque je gardais mon calme.

Après avoir dû subir une séance d'engueulades (le chef de brigade s'est défoulé en me hurlant dessus dans son bureau), j'ai alors passé 21 heures en cellule, sans même une couverture pour dormir. Le droit de faire prévenir un proche m'a été refusé, de même que le droit de voir un médecin, alors que j'en avais fait explicitement la demande à l'Officier de police judiciaire. **Mais il avait rédigé un document déclarant en mon nom que j'avais été bien informé de mes droits (médecin, avocat) et que je déclarais y renoncer, puis m'a demandé si je voulais le signer. Je voulais le lire d'abord, mais il ne m'a pas laissé cette possibilité.** Il fallait que je signe sans lire. Je n'ai donc pas signé. Ni eu mes

droits respectés.

La policière, obstinée de prouver son statut de victime, est allée chez le médecin et a obtenu une journée d'ITT (le médecin n'ayant évidemment pu déceler aucune trace de blessure, il n'a accordé qu'une seule journée d'ITT)."

C'est ainsi que Michel se retrouve accusé de "Violences volontaires sur agent dépositaire de l'autorité publique". Dur !

Mais ce n'est pas tout, à cette première accusation s'ajoute une seconde : Lors de sa garde à vue, Michel D. devait livrer son ADN, son visage (biométrisé pour la reconnaissance automatisée) et ses empreintes. Il a refusé, considérant que ces données pourraient permettre à un état totalitaire à venir d'identifier ses opposants politiques à leur insu, et même de les rechercher de façon automatisée par des logiciels de reconnaissance faciale (ça existe déjà !) couplés aux réseaux de caméras de vidéosurveillance. Mais pour ce refus, il risque encore (théoriquement) un an de prison et 15 000€ d'amende.

Toute cette affaire soulève une fois de plus les questions : **Comment se protéger de policiers qui abusent ?**

Qu'est-ce qui nous protège en cas de fausses déclarations de la part de policiers ?
Et aussi : **Faut-il accepter de pouvoir se faire identifier à son insu ?**

(1) http://www.alterinfo.net/Disproportion-crime-emotion-Breves-remarques-sur-la-langue-des-maitres_a68144.html

(2) <http://pasdebavure.eklablog.net/> La vidéo : <http://www.youtube.com/watch?v=Z6RpcXMeSDg> Il s'agit de la fille en rouge à 1min50.

Rq. : La récente affaire d'Alexandre D. est encore un exemple d'abus policiers visant à empêcher la prise d'images : <http://www.lesinrocks.com/2012/04/26/actualite/une-plainte-contre-des-policiers-pour-violence-et-vol-de-camera-11252723/>

Bonjour à tous !

Voici (enfin !) les nouvelles de mon procès du 21 juin 2012 au TGI de Marseille, jugement pour :

- _ "Violences volontaires sur agent de police ayant entraîné une ITT de 1 jour" (accusation mensongère)
- _ Refus de se soumettre au fichage biologique (ADN, visage, doigts) - (ça c'est vrai).

Résumé de l'audience :

Avant le début de l'audience, le procureur a confié à mon avocat son étonnement de me voir jugé en 11ème chambre, chambre réservée en général aux cas graves (crimes).

Puis a débuté l'audience. Le juge était un peu agressif au début. J'ai senti sa première question mal intentionnée à mon égard :

"Le refus de vous laisser fiché, vous le revendiquez ?"

Moi, mal-à-l'aise face à cette dangereuse question : *"Euh... oui..."*

Lui : *"C'est-à-dire que vous, vous considérez à part, pour vous il y a les autres et puis il y a vous. Vous n'êtes pas au même rang que tout le monde. D'ailleurs, on a bien vu tout-à-l'heure, tout le monde est assis derrière mais vous non ; vous vous vous asseyez devant".*

Puis alors que je venais de dire que j'avais filmé par prévention pour dissuader les policiers de devenir violent : *"Alors pour vous, police et violence c'est lié !"*

Moi, sur la défensive : *"Non, je n'ai pas dit ça."*

Lui : *"On dirait bien que si, ça fait trois fois que vous dites police et violence !"*

Puis il a estimé à ma façon de m'exprimer (langage de classe moyenne, je suis issu d'une famille d'enseignants) que j'étais crédible, et m'a finalement laissé m'exprimer plus librement. Par contre, concernant le refus de fichage, je n'ai pas eu le temps d'en dire plus que ma réponse à la question du juge au début, question finalement réductrice. Je n'ai pas pu expliquer que :

- Certes je suis opposé au fichage des militants politiques, et au fichage ADN et biométrique. La photo informatisée du visage est à mon avis tout aussi grave que le fichage ADN, car elle permet d'être identifié de façon automatique (caméras, Internet...) à notre insu.
- Cette opposition ne vaut bien sûr pas que pour mon seul cas, mais je le revendique pour l'ensemble de la population
- Mais en plus il se trouve que j'étais innocent, et même victime d'abus de ces policiers (ma garde à vue était déjà abusive : quel motif de GAV ? Et puis pas d'avocat, ma visite médicale refusée, refus de prévenir un proche...). Ce contexte était une deuxième raison pour que je ne coopère pas.

L'avocate de la policière menteuse a ensuite plaidé : *"Comme vous l'aviez dit tout-à-l'heure ce monsieur se croit à part, au dessus des autres : sous prétexte qu'il en a le droit, il se permet de filmer la police. Mais vous savez bien ce qu'il advient de ces images une fois prises : elles sont mises sur des sites internet comme Youtube où les policiers peuvent ensuite être moqués. [...] Il pousse violemment ma cliente une première fois, puis la fait volontairement tomber au sol, lui blessant le poignet et le genou [...] Tout ce que souhaite ce monsieur, c'est jeter le discrédit sur la police. Ma cliente réclame donc de ce monsieur 1000€ pour les dommages subis."*

Puis le procureur : *"Le dossier de la plaignante me paraît trop faible pour condamner M. Dartois. Il ne repose seulement que - si je puis dire - sur un certificat médical, mais sur aucun témoignage de collègues pourtant nombreux présents. En filmant l'intervention policière, M. Dartois est certes dans un acte de militantisme, et ça le regarde, c'est son droit. Par contre les violences qu'on lui reproche n'apparaissent pas clairement dans ce dossier. Je rappelle que la justice ne reconnaît pas de supériorité du témoignage d'un policier assermenté par rapport à celui d'un citoyen quelconque [...] Le doute doit profiter à l'accusé. Je demande donc la relaxe. Concernant le refus de fichage : on ne peut pas juger cette infraction sans prendre en considération ce qui a précédé, à savoir que le fait de filmer les policiers était légal, et que l'agent de police n'aurait pas dû intervenir. De plus, il est vrai que les fichiers de police ne cessent de s'étendre bien au delà des limites pour lesquelles ils ont été initialement prévus, comme c'est par exemple le cas pour l'ADN. Il s'agit ici du fichage d'un militant. Pour cette infraction je demande donc la dispense de peine."*

Enfin mon avocat (Maître Olivier Le Mailloux) : *"Le métier de policier est un métier difficile, on ne le conteste pas. Mais [...] il récapitule alors l'histoire, montrant avec force les abus injustes que j'ai subis]. Et les images de l'appareil photo : l'appareil est déclaré détérioré... mais ce n'est pourtant pas compliqué de sortir la carte mémoire et de la lire dans un autre lecteur ! Qu'est-ce qu'elle pouvait bien contenir cette carte mémoire pour qu'elle soit décrétée illisible !? [...] Face à tous ces abus, mon client était terrifié, il n'avait plus confiance."*

Le verdict :

- _ Relaxe concernant l'accusation de violences.
- _ Condamnation à 1000 € avec sursis pour le refus de fichage.

Puis le juge m'a « généreusement » précisé que je ne figurerai pas au STIC.

Un bilan mitigé :

Je m'en sors bien : Ce désaveu des petits cow-boys xénophobes en uniforme est une relative victoire.

Une médiatisation réussie : des articles dans les journaux CQFD, Le Ravi, La Marseillaise, et - semble-t-il - La Provence.

Mais un verdict manifestement injuste : Les inquiétants policiers n'ont pas de soucis. Mais moi qui suis reconnu innocent, je suis condamné.

Appel et dépôt de plainte :

Bien sûr c'est une belle victoire contre la policière menteuse, et bien sûr je m'en suis bien sorti. Seulement voilà, ce jugement est injuste.

Je me suis comporté de façon normale en voulant protéger les deux adolescents (n'est-ce pas le rôle de la police ? n'était-ce pas mon devoir de citoyen ?), et j'ai du subir à mon tour leurs multiples abus. Ce procès m'a coûté cher en frais de transports, en temps (une semaine à Marseille), en stress, en frais d'avocats (bien que mon avocat ait travaillé par conviction et ait accepté de ne pas me contraindre financièrement). Il faut savoir que du côté adverse, la policière menteuse n'a rien eu à payer, elle (ses frais de justice sont pris en charge par l'État !). A toute cette injustice causée par des agents de l'État, ces juges d'État ont répondu par 1000€ de condamnation supplémentaires.

J'étais déçu, et en colère.

Vraiment en colère.

Car blessé dans mon honneur.

Et en colère car une telle condamnation ne va pas dans le sens d'un encouragement à protéger légalement ses concitoyens lorsqu'ils sont brutalisés par des agents d'État peu scrupuleux.

Alors malgré tous les avertissements de mon avocat et de la LDH, j'ai décidé de faire appel.

Peut-être que je m'en sortirai beaucoup moins bien (je remets inévitablement ma relaxe en jeu). Mais je ne voulais pas accepter moi-même une condamnation injuste.

Peut-être aurait-il fallu que je porte plainte pour pouvoir être reconnu victime au jugement ? Voilà qui est maintenant fait ! J'ai déposé une plainte :

_ Contre la policière menteuse, pour non-respect de mon droit de filmer, et pour faux-témoignage

_ J'ai cité son collègue qui m'a brutalisé, sans toutefois le poursuivre

_ Contre le chef de brigade raciste et manipulateur (c'est lui qui a poussé la policière à faire ce faux-témoignage)

_ Contre l'officier de police judiciaire qui n'a pas respecté mes droits en garde-à-vue, et qui voulait me faire signer une fausse déclaration sans me laisser la lire.

Samedi 24 novembre 2012 en forêt de Rohanne

Le samedi 24 novembre, cinq cent gendarmes et CRS ont « protégé » le chantier de destruction des cabanes en bois que nous avons mis une semaine à construire dans la forêt de Rohanne.

La première heure, les gendarmes étant immobiles, il était encore possible de discuter avec eux.

Je me suis dit qu'il vallait mieux leur montrer que nous n'étions pas les « furieux extrémistes » qu'on leur avait sans doute dépeint, et leur ai expliqué à visage découvert les raisons de notre lutte, le bonheur que cela représentait pour nous que de construire collectivement cette nouvelle société ici, ainsi que mon émotion douloureuse et ma contrarité d'assister à ce chantier de destruction.

Un peu plus tard, alors qu'ils tirent des lacrymos, nous nous donnons la main entre nous pour former une chaîne et commençons à chanter en chœur « *Non, non, non, à l'aéroport ... !* ». Un des gendarmes avec lequel j'avais longuement discuté sort sa bombe au poivre et nous menace. Du regard, je lui fait signe « non » ; il me reconnaît et me répond du sourcil que... « si », et nous envoie aussitôt un puissant jet de lacrymo en spray dans le visage, à bout portant.

La douleur est affreuse et immédiate. Ça nous brûle intensément tout le visage, et nous attaque même intérieurement dans le corps. L'impression de devoir vomir nos tripes. Je me raccroche à l'idée que ce n'est que temporaire, que ça va passer.

Des gens me prennent en charge et me nettoient les yeux. Temporairement aveugle, je sors difficilement de la forêt. Là, dans le champs, je trouve des personnes âgées et des familles qui pique-niquent. Des grenades lacrymos tombent au milieu de ces gens.

Les grenades assourdissantes sont audibles à plusieurs kilomètres.

La civière fait sans cesse des allées et venues.

Deux jours après, j'ai le visage qui pèle.

Michel Dartois

SOUTIEN À MAUD POUR SON DEUXIÈME PROCÈS POUR REFUS DE PRÉLÈVEMENT ADN

JE SUIS INTERPELLÉE POUR LA PREMIÈRE FOIS le 7 mars 2007 suite à un banal (mais récurrent) contrôle de papiers par la police municipale d'Angers. Je me retrouve en garde à vue pour port d'armes de 6ème catégorie (opinel). Au commissariat on me demande mon ADN je refuse. Je passe donc au tribunal le 31 mai 2007. Je ne prends rien pour le port d'armes mais j'écope de 2 mois de prison avec sursis sur 5 ans pour le refus de prélèvement.

SUITE À CETTE CONDAMNATION, je reçois le 24 mai 2008 une convocation à la gendarmerie pour... je vous le donne en mille, prélèvement ADN. Si vous avez bien suivi, la première fois on me demande mon ADN en tant que suspecte d'un délit, je refuse, je suis condamnée pour ce refus, et un an après, on me convoque pour un prélèvement à titre de condamnée... Ça tourne un peu en rond... ! Je ne me rends pas aux convocations (3 en tout). J'ai eu peu de temps après l'occasion de rencontrer tout à fait par hasard les gendarmes qui m'avaient convoqués, par chance ils étaient plutôt sympas et à priori plutôt d'accord avec moi. Toujours est-il qu'ils m'informent que je vais probablement faire l'objet d'une fiche de recherche nationale. Je prends donc la peine d'écrire à la procureur de la république du tribunal d'Angers, pour l'informer du pourquoi je ne m'étais pas rendue aux convocations tout en précisant que je me tenais à la disposition de la justice et de l'informer de ma nouvelle adresse (les convocations arrivaient chez ma mère). Peine perdue, dans la nuit du vendredi 8 au samedi 9 août à 3h du matin, alors que je suis avec des amis, je me fais contrôler par la Brigade de Sécurité et d'Intervention, le contrôle se passe bien, les policiers repartent puis d'un coup ils freinent, s'arrêtent et reviennent vers moi « toi tu restes avec nous ». Je les suis jusqu'à la voiture et là je me retrouve placardée contre la voiture et menottée les mains dans le dos. C'est sur le trajet jusqu'au commissariat que j'apprend que je fais l'objet de cette fameuse fiche de recherche. Je me retrouve en garde à vue, je suis auditionnée et je ressorts 1h30 après avec une convocation pour le lundi 11 août à 14h. Je m'y rends accompagnée d'une trentaine de personne en soutien. A 14h05 n'étant toujours pas rentrée, le commissaire de police en personne sort et viens me voir pour me demander si je compte me présenter. (Ben non je suis là pour faire joli). 14h10 je me décide à rentrer, passe devant les 4 policiers qui gardaient la porte en bas (on ne sait jamais...). A peine à l'intérieur le commissaire me demande de le suivre, on monte vers le service du CANONGE où l'on fait les fiches anthropométriques et les prélèvements ADN. Devant la porte je l'informe que ce n'est pas la peine. Il me demande d'un air étonné : « Ah bon vous ne souhaitez toujours pas donner votre ADN ? » Du coup direction son bureau pour qu'il me notifie ma garde à vue. (Pendant toute ma garde à vue je n'ai eu affaire qu'au commissaire principal de police...).

JE ME RETROUVE DONC EN GAV POUR RÉCIDIVE de refus de prélèvement ADN. Je vois un avocat, ils me remontent, je suis auditionné par le commissaire, je réitère mon refus ainsi que mes explications. Je suis libérée au bout de trois heures et demi, grâce notamment au fait qu'il y ait eu des personnes devant le commissariat et je repars avec dans la poche une convocation au tribunal correctionnel d'Angers le lundi 1 décembre 2008 à 14h. En tant que récidiviste, mon avocat n'est pas super confiant je risque 2 ans de prison et 30000 euros d'amende et plus concrètement la révocation de mon sursis. De plus quoi qu'il arrive, « grâce » à la loi Perben II, vu que je suis condamnée, ils peuvent me prendre mon ADN par n'importe quel moyen. *Je continue de refuser ce prélèvement, j'étais contre par éthique, par principe et par devoir citoyen l'année dernière et je le suis plus que jamais cette année.* Je ne vais pas changer parce que l'on m'a tapé sur les doigts l'année dernière en me disant "Ce n'est pas bien ce que tu fais, il faut obéir à la loi, on te mets 2 mois de sursis et tu ne recommenceras pas." Ben tiens je vais me gêner ! C'est dans les systèmes totalitaires que l'on fonctionne sur la peur des gens, désolée mais la peur n'évite ni le danger ni le respect de ses principes.

« Ceux qui négocieraient leur liberté fondamentale contre une sécurité illusoire ne méritent ni Liberté ni Sécurité, et n'auront ni l'un ni l'autre » Benjamin Franklin 1755.

**RENDEZ-VOUS LUNDI 1 DÉCEMBRE 2008,
13H30 DEVANT LE PALAIS DE JUSTICE
D'ANGERS PLACE LECLERC**

Une pétition pour soutenir Maud a été mise en ligne : <http://www.lapetition.be/en-ligne/refus-de-prlvement-adn-3326.html>

Petit compte-rendu des trois premiers jours du procès antiterroriste

<https://paris.indymedia.org/spip.php?article10900> - Dimanche 20 mai 2012

Le procès a lieu à la 10ème chambre du Palais de Justice de Paris, Métro Cité. Il reprendra les lundi et mardi 21 et 22 mai à 13h30. Un rendez-vous est prévu pour faire un point d'information à la fin du procès, le mercredi 23 mai à 19h30 au CICP (21ter rue Voltaire, Métro Rue des Boulets, Paris 11ème).

Il s'agit d'un procès sous juridiction antiterroriste devant une chambre correctionnelle. Six personnes comparaissent : Ivan, Bruno, Inès, Frank, Damien et Javier. La chambre est composée de la juge Simon et de ses deux assesseurs, ainsi que d'un procureur, d'un huissier et d'un greffier. On constatera au fil des jours que la juge Simon connaît bien le dossier, se montre en apparence compréhensive et à l'écoute des prévenus, pour mieux les coincer.

Premier jour, lundi 14 mai :

Beaucoup de monde s'est retrouvé dans et devant la salle, afin de manifester bruyamment leur solidarité. Un [compte-rendu](#) relate ce qui s'est passé à l'extérieur.

La journée s'est déroulée en deux parties : d'abord les présentations d'usage, puis deux premiers interrogatoires, à savoir ceux de Bruno et Ivan.

La juge a commencé par l'appel des prévenus, puis chacun a dû décliner brièvement son état civil : date et lieu de naissance, adresse, (sans) profession, revenus (type et montant, Rsa pour tous). Ensuite la juge a rappelé les accusations pour chacun, c'était assez long. En résumé, les six camarades sont accusés de :

- * Participation à un groupement formé en vue de la préparation d'actes de terrorisme (pour les six)
- * Fabrication d'engins explosif ou incendiaire (pour Damien, Inès et Javier)
- * Tentative (ou complicité de tentative) de dégradation ou de destruction d'un bien appartenant à autrui (pour Damien, Inès et Javier)
- * Détention et transport de produits incendiaires ou explosifs (pour Inès, Frank, Ivan et Bruno)
- * Refus de se soumettre au prélèvement ADN (pour Ivan, Bruno, Damien)
- * Refus de soumettre aux prises d'empreintes digitales (pour Ivan, Bruno et Damien)

A noter que les cinq derniers délits sont tous « en lien avec une entreprise terroriste ».

Puis chacun des prévenus a dû répondre à cette question : « *Reconnaissez-vous les faits qui vous sont reprochés ?* » Ils ont globalement nié l'ensemble des faits ; certains ont reconnu des refus Adn et empreintes digitales.

Ensuite la juge a fait un long résumé des informations quant aux faits.

Elle a listé pour chacun le nombre précis de jours passés en prison, en précisant « *chaque jour compte* » (sic). Puis elle a décrit le casier judiciaire de chacun. Elle a alors donné des précisions pour chacune des affaires, détaillant précisément certaines parties du dossier. On remarque d'emblée qu'elle le connaît bien.

□ **CPE** : tentative de destruction d'une armoire électrique sur une voie ferrée à Paris le 12 avril 2006. « *Cette période-là était marquée par les manifestations anti-CPE* »

□ dépanneuse : tentative d'incendie d'une dépanneuse de police devant le commissariat du 18ème le 2 mai 2007, lors des élections présidentielles. « *Ces faits s'inscrivent dans toute une série d'attaques, d'incendies et d'actions violentes durant la période des élections présidentielles* »

A noter que, dès le début, l'enquête s'est dirigée vers la « MAAF » ; voilà comment la juge elle-même l'évoque : « *ce que les policiers appellent "la Mouvance Anarcho-Autonome Francilienne"*. *Tout cela n'est pas très défini ; mais ces individus se retrouvent sur une critique de l'Etat, du*

capital et de ses appareils, sur une haine de l'institution policière... » : « ce "milieu" étant constitué de personnes susceptibles de se livrer à des actes violents ».

□ fumigènes : transport de fumigènes et de clous tordus sur le chemin d'une manifestation pour aller au Centre de Rétention de Vincennes le 19 janvier 2008. La juge détaille l'expertise chimique des fumigènes ainsi que les objets trouvés lors des perquisitions, notamment une lettre qui, selon elle, met en avant des liens entre différents prévenus.

□ Vierzon : transport de chlorate de soude, de médicaments (chlorate de potassium), de plans d'un EPM (Établissement Pénitentiaire pour Mineurs) et de deux manuels de sabotage en italien et en anglais. Inès a toujours précisé que c'était elle qui avait rassemblé tous ces éléments et que Frank n'était au courant de rien. La juge détaille la perquisition de la maison de campagne non loin de Guéret où se rendaient Inès et Frank : notamment des empreintes digitales et génétiques, un exemplaire du journal anticarcéral *L'Envolée*, et des pétards. Puis viendront des détails sur la perquisition menée au domicile de Frank : de nombreux tracts et des autocollants retrouvés collés sur son frigo, exigeant notamment la libération des prisonniers de longue peine (Action Directe, Georges Ibrahim Abdallah...) ; ainsi que l'analyse méthodique de son téléphone : tant son répertoire que sa géolocalisation (prenant aussi en compte les moments où le téléphone était éteint). Plusieurs personnes proches ont été convoquées pour être auditionnées et pour donner leur Adn ; ce que certaines ont refusé (sans poursuite).

Le procureur demande ensuite la lecture de deux documents spécifiques, dont l'un est un article de journal de l'époque du mouvement anti-CPE, suite à une journée où des voies de chemin de fer ont été bloquées, qui met en avant les conséquences : 200 000 personnes bloquées, plusieurs heures de retard, des dégâts s'élevant à 10 à 20 000 euros pour chaque armoire électrique brûlée.

Interrogatoire de Bruno

Elle commence par l'interroger sur son parcours de manière très détaillée, comme elle le fera pour tous les autres par la suite : études, déplacements, activités, centres d'intérêt, liens avec la famille, convictions politiques... Puis elle en vient aux faits : elle pose alors d'abord des questions sur la détention, le contrôle judiciaire, la cavale... puis sur les faits dont les personnes sont accusées. Comme pour chaque prévenu, elle lui demande à quelles actions militantes il a participé. A d'autres, elle posera aussi des questions plus précises sur leur participation à différentes luttes.

Juge (J) : Pourquoi avoir refusé de donner votre identité aux policiers lors de votre première arrestation ?

Bruno (B) : C'était par solidarité, l'identité est une logique qui inclut et qui exclut selon le statut de chacun, qui exclut par exemple les sans papiers.

(J) Pourquoi, lorsque vous vous refaites arrêter deux ans après, vous donnez une fausse identité ?

(B) Je savais alors que je faisais l'objet d'un mandat d'arrêt.

(J) Pourquoi n'avoir pas respecté votre contrôle judiciaire ? Qu'en pensez-vous avec le recul ?

(B) Je me suis retrouvé en contrôle judiciaire non seulement uniquement pour des fumigènes, et en plus, à Belfort. C'était trop violent pour moi [...]. C'était important pour moi de pouvoir signifier que j'étais contre ces mesures qui m'étaient imposées.

Elle pose par la suite plusieurs questions sur indymedia : Qu'est-ce c'est ? Comment ça fonctionne ? Quels sujets sont abordés ? Ces questions seront récurrentes pour toutes les personnes interrogées. En gros, elle veut faire d'indymedia l'outil d'organisation de la présumée « MAAF ».

Elle lit en entier [la lettre que Bruno a écrite lorsqu'il est parti en cavale](#). Elle fera de même pour d'autres lettres publiques écrites par les autres prévenus.

(J) Pourquoi aviez-vous un fumigène sur vous ?

(B) Comme je vous l'ai déjà expliqué, on voulait aller à la manifestation devant le centre de rétention de Vincennes en solidarité avec les sans-papiers. On a fabriqué un fumigène et rien d'autre qu'un fumigène. Mais à chaque fois, on nous a dit qu'on mentait, que c'était pas un fumigène. Ce fumigène, c'était pour que les personnes enfermées nous voient.

(J) Pourquoi fabriquer des fumigènes soi-même quand on peut en acheter pas cher ?

(B) Pourquoi se faire à manger soi-même quand on peut acheter des plats tout préparés ?

A chaque personne, elle demandera d'expliquer ses liens avec les autres prévenus : s'ils se connaissent ou pas, à quel point, sur quel plan (amical ou politique), depuis combien de temps, comment et où ils se sont rencontrés...

Au sujet de l'occupation de la préfecture de Bobigny en soutien à un sans-papier, la juge demande :

(J) *Comment ce type d'action est organisé ? Par téléphone ? Par bouche-à-oreille ? Faites-vous des réunions ? Qui participe à ces réunions ?*

(B) Ça s'organise. Je vais pas vous répondre, c'est pas le cœur de l'affaire.

(J) *Si, ça en fait parti.*

(J) *Le juge d'instruction évoque vos différents refus (empreintes digitales et photo, Adn...) Il fait remarquer que vous n'êtes pas le seul à avoir refusé et qu'il semble qu'il existe des consignes. Le juge d'instruction vous a demandé si vous appliquiez des consignes, des directives, des recommandations. Je vous repose la même question.*

(B) J'appartiens au mouvement contestataire, je ne le nie pas.

(J) *Vous confirmez comme vous l'avez déclaré « appartenir à la jeunesse contestataire » ?*

(B) Oui.

(J) *Contestataire de quoi, j'ai pas compris ?*

(B) Anticapitaliste.

Interrogatoire d'Ivan

Les questions sont quasiment identiques à celles de Bruno, la juge suit presque le même ordre.

Quelques répliques du genre :

(J) *Vous avez perçu le RSA alors que vous étiez en prison ?*

(I) Oui, je pense qu'on ne peut pas vivre sans argent, je n'ai donc pas refusé cet argent. (...)

2ème jour, mardi 15 mai :

Beaucoup de monde est encore présent pour assister au procès. Malgré plusieurs demandes à la juge, tout le monde n'a pas pu entrer à l'intérieur de la salle. Il en sera de même le lendemain, le mercredi. Même si la juge demande à plusieurs reprises le silence, il a été possible, quelques fois de réagir quand la situation était particulière : de rire lorsque la juge et le procureur disaient n'importe quoi, ou aux bonnes répliques des prévenus, de s'exclamer lorsque la juge était trop intrusive.

Ce jour-là, trois interrogatoires ont eu lieu : Damien, Frank puis Inès.

Interrogatoire de Damien

(J) *Avez-vous déjà adhéré à des associations connues comme Amnesty ? (La juge posera cette question à tous les prévenus, changeant parfois d'association, comme le Samu social.)*

(J) *Et la perquisition à votre domicile, vous en souvenez-vous ?*

(D) Je me souviens surtout de l'état dans lequel les policiers ont laissé mon appartement.

(J) *Et la notion de « mouvance anarcho-autonome », vous la contestez ?*

(D) Je ne la reconnais pas. C'est un terme apparu dans les journaux. Personne ne s'en réclame. Elle a été créée par les policiers. Ensuite, différents actes ont été rattachés à cette mouvance. Les membres de la mouvance deviennent presque responsables de ces actes.

La juge reconnaît alors que cette notion est très floue, et qu'elle y reviendra.

(J) *Lors de votre garde-à-vue, vous avez refusé le prélèvement Adn. On l'a pris sur vos effets personnels. Un rapprochement a alors été fait avec un bouchon de bouteille retrouvé sous la dépanneuse. Vous avez contesté formellement toute implication. Comment est-ce possible ?*

(D) Je n'ai aucune explication à donner. J'ai déjà été en contact avec des bouteilles. Je n'ai jamais participé à la fabrication d'un engin incendiaire. [...] Un poil peut être à un endroit et pourtant la

personne à laquelle le poil appartient n'est jamais allée à cet endroit. Et quand bien même ce serait mon Adn, ça ne prouve pas que j'ai confectionné ou posé un engin incendiaire. Lors de ma mise en examen supplétive, dans le bureau du Juge des Libertés et de la Détention, le procureur m'a dit : « *Si je demande votre incarcération, c'est du fait de votre ADN retrouvé ajouté à votre profil, l'ADN n'est pas un élément suffisant en soi pour vous condamner. Si c'était sur un braquage qu'on avait retrouvé votre Adn, je ne demanderais pas votre mise en détention.* » Or trois ans plus tard, il n'y a toujours aucun élément en plus. Et pourtant, on me poursuit encore.

(J) A plusieurs reprises, puisque vous avez contesté la manière dont votre Adn avait été prélevé lors de votre garde-à-vue, le juge vous l'a redemandé et vous avez refusé. Pourquoi ?

(D) C'est un refus de principe. Je refuse le fichage, je ne veux donc pas m'y prêter volontairement.

(J) Au départ, vous avez pourtant dit que vous aviez refusé car vous aviez été arrêté sans raison.

(D) C'est vrai que j'ai été arrêté puis mis en garde-à-vue alors que je ne faisais que passer par là, que les policiers ont ensuite tout simplement ravagé mon appartement. Tout cela ne met pas forcément dans un état d'esprit très coopératif.

Interrogatoire de Frank

(J) Pourquoi êtes-vous devenu chauffeur livreur ?

(D) J'ai toujours aimé conduire et la géographie, c'est pour ça que je suis devenu chauffeur livreur en région parisienne.

Après être longuement revenue sur son parcours personnel, la juge l'interroge sur son contrôle judiciaire et ses soi-disant manquements. Elle énumère ensuite plusieurs manifestations où Frank aurait été vu.

Puis elle en vient aux faits concernant l'arrestation à Vierzon. Elle revient sur les motifs du déplacement, sur la perquisition de la maison de campagne, sur ses liens avec Inès...

Frank aborde les conditions de leur garde-à-vue à Levallois-Perret :

(J) Pourquoi avez-vous dit n'être jamais allé dans cette maison de campagne ?

*(F) Je ne peux pas répondre à cette question sans parler de la garde-à-vue antiterroriste. La pression policière, le choc de passer de Vierzon à Levallois-Perret, être accueilli avec un « *Bienvenue à Guantanamo* », l'isolement sensoriel, les néons allumés en permanence, les multiples auditions, les flics qui attendent que tu sois endormi pour venir te chercher pour l'audition, les interrogatoires où tu es menotté au mur...*

Le procureur remettra en cause la pression que Frank a subi lors de sa garde-à-vue : « *Si vous n'avez rien dit concernant les conditions soi-disant difficiles de votre garde-à-vue ni au médecin, ni au Juge des Libertés et de la Détention ni au Juge d'instruction, n'est-ce pas seulement parce qu'il ne s'est rien passé pendant cette garde-à-vue et qu'elle ne correspondait pas à vos fantasmes ? Expliquez-vous sur cette garde-à-vue "très difficile" »*

Forte réaction dans la salle...

La juge s'acharne particulièrement sur lui en le bombardant de questions ultra détaillées, notamment sur les différents tracts retrouvés chez lui, avec une attention toute particulière sur chacun des autocollants collés sur son frigo...

Interrogatoire d'Inès

Long retour sur son parcours, et multiples questions sur la maison de campagne en Creuse. _Puis elle en vient aux faits et passe un long moment à revenir sur le contenu du sac.

Elle demande à Inès de s'expliquer sur l'origine de chacun des objets retrouvés dans le sac et d'expliquer les raisons de leur déplacement.

Après l'avoir bien cuisiné sur les différents composants chimiques, elle en vient à l'affaire de la dépanneuse.

(J) Il existe une correspondance entre votre Adn et une des traces retrouvées sous la dépanneuse. Comment expliquez-vous cela ?

(I) Je n'ai rien à voir avec ces faits. Je ne peux pas expliquer la présence du cheveu. Un cheveu peut tomber partout, se déplacer. L'Adn, en tant que preuve, a beau apparaître dans des rapports scientifiques ce n'est pas pour autant la vérité absolue. Comment l'Adn pourrait-il faire le récit d'une scène d'infraction ?

(J) *Il ne s'agit pas de cela.* (I) C'est la seule preuve contre moi.

(J) *Non. C'est associé au sac à dos que vous aviez avec vous ainsi qu'aux autres Adn identifiés.* (I) C'est ce que disent les rapports.

(J) Pourquoi dites-vous « c'est ce que disent les rapports » ?

(I) Car je conteste l'utilisation de l'Adn en justice. Tout d'abord, comme je l'ai déjà dit, comment l'Adn pourrait-il faire le récit d'une scène d'infraction ? Ensuite, je peux laisser tomber mon Adn à plein d'endroits différents ; en plus, des personnes peuvent déplacer de l'Adn. Enfin, dans ces expertises, il y a différentes choses qui sont contestables : plusieurs erreurs sont possibles, que ce soit dans les fichiers, dans les manipulations. Je ne sais pas comment sont faites ces expertises, les bases de données ne sont pas détaillées. Je remets en cause l'Adn.

(J) *Avez-vous déjà rencontré des victimes de viol, Mademoiselle, dont on ne connaîtra les auteurs que par ce procédé ? Je dis ça vu que vous êtes sensibles aux personnes en difficulté...*

Huées dans la salle.

Puis la juge repart sur l'engagement politique d'Inès.

Elle en vient à parler de la première semaine de solidarité (question qu'elle abordera ensuite à maintes reprises).

(J) *Que saviez-vous de cette mobilisation extérieure ? Etiez-vous au courant ? Qu'en pensez-vous ? Que pensez-vous du fait que certaines de ces manifestations soient accompagnées de dégradations ? N'y a-t-il pas une certaine récupération lors de ces débordements ?*

(I) Je n'ai pas à porter de jugement là-dessus ; cela ne m'appartient pas.

Et rebelotte sur indymedia.

3ème jour, mercredi 16 mai :

Interrogatoire de Javier

Après les questions d'usage sur sa vie, la juge entame directement l'interrogatoire sur l'Adn.

(J) *Comment expliquez-vous que l'on retrouve votre Adn et sur la dépanneuse et à proximité de l'armoire électrique ?*

(Ja) J'ai des difficultés à l'expliquer. Pour un stylo, j'aurais pu vous dire si c'était le mien ou pas. Je ne sais même pas quelle est la nature du prélèvement : si c'est un cheveu, ou une dent...

(J) *c'est ni l'un ni l'autre.*

(Ja) Dans tous les cas, j'ai du mal à l'expliquer. Vous faites confiance en une expertise scientifique. Pour moi, c'est un peu de la magie. Cela peut permettre de faciliter une accusation. J'ai peu confiance en la justice et en ses expertises scientifiques. L'Adn n'est en effet jamais décrypté dans sa totalité, cela prendrait bien trop de temps. En outre, tout homme partage 90% de son Adn avec le chimpanzé, 99,9% avec un autre homme. Et sur ces 0,1% restants, les experts n'observent que quelques bouts, ou loci. 16 en France. C'est seulement ces quelques points que l'on regarde.[...]

(J) *Il y aurait alors donc deux erreurs vous concernant ?*

(Ja) Une seule pourrait suffire. Les scellés sont transmis par des hommes. Il peut y avoir plein d'erreurs à plein de moments de la procédure. [...]

(J) *Il y en aurait donc deux ?*

(Ja) Pas forcément. L'erreur peut provenir lors de la retranscription de l'Adn. Et en plus, quand on demande aux experts d'analyser une trace Adn, c'est biaisé d'avance : on leur dit déjà ce qu'ils doivent trouver ; on leur envoie un scellé, et en même temps, on leur dit de vérifier que c'est bien mon Adn qui est dans le scellé.

(J) *Ce n'est pas comme ça que cela s'est passé. Votre Adn a été envoyé à un fichier central.*

(Ja) Dans ce cas, je ne comprends pas pourquoi mon Adn aurait été recoupé si tardivement. Le

fichier central n'a fait le recoupement que des mois et des mois après avoir reçu mon Adn.

(J) C'est une observation pertinente que vous faites. Par contre, ce n'est pas vrai que nous ciblons. Pour la dépanneuse, on a encore deux Adn non identifiés ; pourquoi alors, si on suit votre raisonnement, on ne les a pas attribués à d'autres gens ?

(Ja) Ce n'est pas ça que j'ai dit. J'ai dit que c'est facile pour vous d'avoir cette preuve. Je dis que vous jugez selon votre intime conviction. C'est bien arrangeant d'avoir des preuves infaillibles. A d'autres époques, le criminel était jugé en fonction de la forme de son visage. Et je ne parle pas de manipulation ou de complot. Les scientifiques le disent : on peut exclure avec certitude, mais on ne peut jamais affirmer à 100% qu'une trace Adn retrouvée provient d'une personne précise. Du coup, on fait appel à des statistiques. Or il y a toujours des chiffres incroyables : un sur 20 milliards par exemple. D'où viennent ces chiffres ? De sondages ? Aurait-ils constitué des échantillons de plusieurs milliards de personnes ? Ou est-ce comme pour les présidentielles, on demande seulement à quelques personnes et on fait des déductions ?

(J) Arrêtez... Comment expliquez-vous qu'il y ait deux erreurs ?

(Ja) Par exemple, c'est déjà arrivé qu'on recherche pendant des années et des années une femme responsable de multiples crimes et cambriolages. Après une longue enquête, il s'est avéré que c'était en fait... une femme qui travaillait dans la confection des bâtonnets de prélèvement Adn. (...) De plus, les laboratoires d'analyse sont des laboratoires privés et leur objectif est de faire de l'argent. La justice délègue. Les labos veulent tellement vendre leurs bâtonnets, c'est pour ça qu'ils montrent des résultats si infaillibles.

Après ce long échange sur l'Adn, la juge en vient aux convictions politiques et aux liens avec les autres prévenus. Quand on l'interroge sur ses convictions politiques, Javier répond :

« Je ne crois pas que ce soit le bon endroit pour débattre de cela. Nous ne sommes pas à égalité. Ce que je vais dire va influencer ma condamnation. Vu que je n'ai pas participé aux sabotages dont vous m'accusez, il n'y a que mon opinion que vous avez, en plus de mon Adn ».

Puis elle repart sur Indymedia et la semaine de solidarité.

Les interrogatoires personnels se terminent. La juge prend des thèmes et interroge ensuite les prévenus un à un.

Pendant plus d'une heure et demie, elle lit différents procès verbaux.

L'un décrit la "Mouvance Anarcho-Autonome Francilienne" : nombre de membres, idées, type d'action... C'est une sorte de définition de ce que serait la "MAAF".

Un autre présente une longue liste d'actions attribuées par la police à la MAAF. Elle décrit précisément la date, la nature des faits, et les personnes accusées quand c'est le cas.

Elle revient pendant des plombes sur la manifestation du 5 avril 2008. Il s'agit d'un procès verbal des flics qui suivent un groupe d'« anarcho-autonomes ».

Les avocats disent qu'on tente de charger leurs clients alors qu'ils ne sont pas accusés de ces faits.

Puis la juge lit un document descriptif concernant Indymedia et fait une liste d'autres médias.

Elle revient ensuite extrêmement longuement sur la [semaine de solidarité sans frontière](#) ayant eu lieu entre le 9 et le 16 juin 2008. Elle lit l'appel à cette semaine ainsi qu'une très longue chronologie détaillée trouvée sur Indymedia, ainsi que des commentaires des flics sur les différentes actions (par exemple, si elles ont été recensées ou pas).

Elle évoque aussi différents guides trouvés eux aussi sur Indymedia : guide sur la garde-à-vue (qu'elle juge « très pédagogique »), sur l'Adn, sur des lois sécuritaires... Elle évoque aussi « 10 jours d'agitation contre les lois antiterroristes » en janvier 2009.

Après ces longues lectures, la juge ré-interroge les différents prévenus.

Juge : Dans beaucoup de ces manifestations il est fait, dans les compte-rendus, référence à la notion d' "anarchistes" et aussi à vous personnellement. Qu'en pensez-vous ?

Frank : ça n'a pas grand chose à voir avec le terrorisme.

Juge : Le site utilise le mot "anarchistes". Qu'en pensez-vous ?

PARIS : Rendu du procès antiterroriste de mai 2012

<https://paris.indymedia.org/spip.php?article11202> - Lundi 25 juin 2012

Voici le rendu du procès contre 6 camarades qui s'est tenu en mai 2012, prononcé le lundi 25 juin à 13h30.

Pour un rappel plus détaillé de l'affaire voir

http://infokiosques.net/mauvaises_intentions

Frank : non-coupable, relaxé de tous les chefs d'inculpation, il peut demander réparation pour les 6 mois de détention préventive déjà effectués

Ivan : relaxé pour le refus ADN, coupable des autres faits reprochés, condamné à 1 an de prison dont 6 mois avec sursis, rejet de la demande de non inscription au casier judiciaire

Bruno : relaxé pour le refus ADN, coupable des autres faits reprochés, condamné à 1 an de prison dont 6 mois avec sursis

Damien : relaxé pour le refus ADN, coupable des autres faits reprochés, condamné à 2 ans de prison dont 1 an avec sursis

Inès : coupable de l'ensemble des faits reprochés, condamné à 30 mois d'emprisonnement dont 18 mois avec sursis, rejet de la demande de non inscription au casier judiciaire

Javier : coupable de l'ensemble des faits reprochés, condamné à 3 ans d'emprisonnement dont 2 ans avec sursis, rejet de la demande de non inscription au casier judiciaire

De plus, l'ensemble des scellés est confisqué.

A noter que la détention préventive déjà effectuée couvre la quasi totalité des peines de prison fermes, il y a donc peu de probabilités que l'un des inculpés retourne en prison. Ceux pour qui il reste quelques semaines ou mois à faire seront convoqués ultérieurement devant un juge d'application des peines.

A noter aussi que le caractère terroriste de l'affaire a donc été maintenu.

Les condamnations sont soit identiques aux réquisitions du procureur, soit légèrement allégées (Inès, Javier), sauf bien sûr pour Frank qui est relaxé.

Le parquet comme les inculpés ont maintenant 10 jours pour faire appel.